

APERÇU DE L'HISTOIRE DE L'ACADIE (1603-1973)

par Léon THERIAULT,

Dép. d'Histoire-Géographie

Université de Moncton, N.-B., Canada.

C'est en Acadie, dès 1603, que la France tenta pour la première fois de s'établir de façon permanente en Amérique du Nord; la vallée du Saint-Laurent ne devait retenir l'attention qu'en 1608. Débuts lents et difficiles toutefois : le scorbut; les querelles interminables entre les grands colonisateurs français (entre 1636 et 1654 surtout); les prétentions de la Nouvelle-Angleterre qui revendique l'Acadie comme faisant partie des colonies anglaises; l'intérêt plus marqué de la France pour le Canada (1); communications difficiles entre le gouvernement général (Québec) et Port Royal, capitale acadienne, (à cause des glaces surtout); ravitaillement irrégulier qui faisait souvent de l'Acadie une colonie davantage de Boston que de Versailles; tout cela explique que l'Acadie, après avoir changé de mains neuf fois, passe définitivement à l'Angleterre en 1713 avec ses 2,500 habitants. (2)

Un seul grand effort d'immigration avait lieu : entre 1630 et 1670 en effet sont venus la majorité des ancêtres des Acadiens actuels. Ils venaient du Poitou, de l'Anjou et de la Saintonge. Quant au reste, les Acadiens avaient tôt appris à se débrouiller pratiquement seuls. Ainsi, vers 1680, un groupe d'Acadiens à la recherche de nouvelles terres, part de Port Royal et fonde Grand Prée, 100 milles plus à l'est, et qui deviendra, entre 1713 et 1755, la partie la plus authentiquement française du territoire anglais.

Devenus maîtres de l'Acadié «selon ses anciennes limites» (3), les Anglais ne songent pas immédiatement à en prendre possession effective. Il y a bien un gouvernement colonial anglais à Port Royal mais son rayonnement touche à peine la capitale elle-même : les campagnes et ses habitants sont restés français. Les Acadiens continuent à vivre de la pêche, de l'agriculture, un peu de la traite des fourrures avec les Indiens et s'administrent eux-mêmes à toutes fins pratiques. A maintes reprises l'Angleterre leur demande de devenir sujets britanniques par un serment de fidélité *inconditionnelle*. Les Acadiens s'y opposeront avec ténacité et ne voudront prêter qu'un serment de fidélité *conditionnelle* : alléguant que les Anglais entre 1713 et 1714, les avaient empêchés d'émigrer en territoire français comme le prévoyait une directive de la reine Anne d'Angleterre, les Acadiens ne veulent consentir qu'à rester neutres en

cas de conflit entre la France et l'Angleterre. Plus précisément, ils ne veulent porter les armes ni contre la France ni contre l'Angleterre. Et l'Angleterre demeurera impuissante à briser cette fidélité française.

En 1749, cependant, l'Angleterre décide, une fois pour toutes, de «britanniser» sa colonie acadienne. Elle transporte sa capitale de Port Royal à Halifax, meilleur port de mer et qui permet de recommencer à neuf, loin des pressions acadiennes. Elle entreprend, dès 1751, un effort d'immigration; elle mène sa campagne de publicité non seulement auprès des protestants de la Nouvelle-Angleterre, mais aussi dans les territoires allemands appartenant à la couronne britannique. Enfin, elle ordonne à son gouverneur de mettre sur pieds des institutions britanniques, soit une législature coloniale (chose faite en 1758). Nouvelle capitale, nouveau stock d'immigrants, promesse d'institutions de type britannique, tout cela ne réglait en rien le «problème» acadien mais indiquait clairement la détermination britannique d'en finir avec ces «French Neutrals». C'est ainsi que l'Angleterre demande une dernière fois un serment de fidélité inconditionnelle en 1755. Nouveau refus des Acadiens. Mais les choses avaient changé. D'une part, Anglais et Français avaient commencé à s'affronter dans la vallée de l'Ohio (Middle West américain actuel) (4), ce qui, joint à la menace Louisbourg, menaçait de prendre l'Angleterre comme dans un étouffement. Que feraient, en cas de conflit, les Acadiens ? Il fallait donc régler le «problème acadien», et cela était d'autant plus facile que l'Angleterre avait accru son emprise en Acadie depuis 1749.

D'où la déportation commencée à Grand Prée en 1755 et qui ne devait se terminer que six ans plus tard en 1761. Entre 7,000 et 9,000 Acadiens furent envoyés prisonniers à Londres ou Halifax, mais surtout déportés dans les colonies anglaises d'Amérique. Entre 2,000 à 3,000 Acadiens fuiront vers le Nord (N.-B. actuel) et mèneront une guérilla inefficace jusqu'en 1761, au milieu de privations extrêmes.

Quand le Traité de Paris (1763) cède à l'Angleterre toute la Nouvelle-France, une longue période d'enracinement recommence pour les Acadiens. Beaucoup reviendront des Etats-Unis, d'autres du Québec, un bon nombre sortiront des bois, prêts à recommencer à neuf une expérience tentée pour la première fois 160 ans plus tôt. Mais ce sera au Nord (N.-B. actuel) que le gros des forces acadiennes se trouvera réuni, loin des centres anglais. On commencera par chercher un nouveau site, un nouveau terrain, puis on songera à donner des institutions, car le «Grand Dérangement» (5) a fait éclater toutes les institutions acadiennes; même le noyau familial n'y a pas échappé. Cette recherche d'un équilibre institutionnel se poursuivra jusque vers 1840; il s'agira d'abord d'institutions à caractère local (un prêtre et

non une structure diocésaine, par exemple), sans trop de permanence (les premiers enseignants seront des «maîtres ambulants», tout comme les missionnaires de l'époque), mais surtout partagée avec d'autres : Québécois et Français de France se partageront l'enseignement, les domaines religieux et même la politique. A une époque où ce sont les anglophones des provinces maritimes qui se définissent et dominent la scène économique, les Acadiens vivent dans l'ombre : ils sont absents du pouvoir économique, n'ont pas de journal, peu d'écoles, pas de médecin, pas de prêtres, pas d'avocats. Parce qu'ils sont catholiques, ils n'auront pas le droit de vote avant 1810, et pas le droit d'être député dans les trois législatures provinciales avant 1830. Cette émancipation décrétée pour les catholiques, ce sera les catholiques anglophones (Irlandais surtout) qui en profiteront d'abord, même dans les comtés à majorité française. Un trait fondamental de la période d'enracinement, c'est l'esprit d'indépendance, contestataire, de ces Acadiens de 1763-1840. Faute de prêtres, c'était des laïcs qui administraient les baptêmes, présidaient aux mariages et aux enterrements, organisaient les «prières publiques» du dimanche à la place de la messe. Ce petit nombre de laïcs influents tiendra tête, souvent avec succès, aux missionnaires de la première moitié du 19^{ème} siècle. Et si l'on en croit la correspondance des missionnaires de cette époque, tous les Acadiens n'étaient pas non plus des modèles de vertu. Incestes, mariages consanguins, refus de payer la dîme, résistance à la vente des bancs d'église, par enchère, jeunesse qui perdait son temps dans les «fraliques», autant de thèmes qui jonchent la correspondance des missionnaires avec l'épiscopat.

Quoi qu'il en soit, à mesure que se structurait la société acadienne, le besoin de se définir *collectivement* se faisait sentir. Cet éveil de la conscience collective chez les Acadiens date des années 1880, mais avaient précédé une quarantaine d'années de transition où quelques institutions d'envergure collective avaient vu le jour, grâce parfois au concours de Québécois ou de Français. (6) Cet épanouissement de la société acadienne commençait à se manifester au moment même où s'estompait dans le grand tout canadien l'identité des anglophones des trois provinces maritimes. (7) Les «Congressistes» des années 1880 inaugurent une forme de définition globale qui marquera l'Acadie jusque vers les années 1940-1950.

Les objectifs collectifs de ces Acadiens étaient surtout d'ordre culturel et religieux, et en partie d'ordre économique. Plus précisément, on voulait que l'Etat permette l'établissement d'é-

coles françaises, que les autorités ecclésiastiques nomment un évêque acadien là où la majorité des catholiques était française, que l'on améliore l'agriculture et développe de nouvelles terres afin d'enrayer l'émigration vers les Etats-Unis. La valorisation du passé servait d'aliment spirituel à l'ensemble. Cette grande période du «nationalisme» acadien (1880-1912) fut témoin de la naissance de nouveaux hebdomadaires, de la fondation de deux nouveaux collèges acadiens, l'obtention d'une hiérarchie catholique acadienne (1912), un usage plus grand de la langue française dans les écoles acadiennes, un rôle accru en politique. En somme, c'est durant cette période que se formèrent les premières élites des classes moyennes acadiennes (avocats, médecins, marchands) en même temps que l'activité économique des Acadiens se déroulait de plus en plus à l'intérieur d'un réseau dont ils ne contrôlaient pas les leviers de commande. Durant l'entre-deux guerres, les Acadiens se cherchent timidement de nouvelles orientations, mais on n'assiste en général qu'à la liquidation de vieux débats alors que diminue l'élan nationaliste, sans pour autant disparaître complètement.

A cette vision «triomphaliste» de l'Acadie ont succédé trente années d'ambiguïté et d'incertitudes. D'une part, jamais on n'a vu autant d'institutions françaises dans les Maritimes : 1 quotidien, 5 hebdomadaires, 3 évêques, 1 grande compagnie d'assurance-vie, 2 stations de radio, 1 station de télévision, un système d'enseignement français de l'élémentaire jusqu'à l'université (1 université, 4 collèges), des coopératives (pêche, agriculture, forêt), une littérature acadienne enfin, qui exprime les diverses facettes de l'identité acadienne. Mais force nous est de remarquer, à côté de ces grandes réalisations, une montée de l'assimilation. Déjà en Nouvelle-Ecosse et sur l'Île-du-Prince Edouard, plus de 55% de ceux qui sont d'origine française ont l'anglais comme langue maternelle. Il faut tenir compte toutefois que dans ces deux provinces, l'élément francophone n'a jamais dépassé 10% de la population totale. Pour la première fois depuis la fondation du Nouveau-Brunswick (1784), les Acadiens de cette province ont vu leur pourcentage relatif diminuer d'un recensement à l'autre (36% du N.-B. était de langue maternelle française en 1961, mais seulement 34% l'était en 1971). Baisse du taux de natalité, émigration, assimilation pure et simple, immigration anglophone, tout cela contribue à jeter des ombres sur le tableau.

Il est trop tôt bien sûr pour prévoir l'aboutissement final de cette confrontation entre nos institutions françaises et la poussée assimilatrice. Ce qu'il faut retenir c'est que les Acadiens n'ont pas cessé, dans leur grande majorité, de croire à une vie française pleine et entière en

Acadie, du moins au Nouveau-Brunswick. Il n'y a peut-être pas d'adhésion quasi-monolithique à des projets collectifs comme durant la période des «congressistes» (1880-1912), mais la diversité des approches au fait acadien enrichit notre société. De plus en plus les Acadiens se définissent comme une société complète en elle-même; ils revendiquent en tout cas l'égalité avec les anglophones.

Quant aux gouvernements provinciaux et fédéral, ils reconnaissent de plus en plus la valeur du fait français hors du Québec. Le Nouveau-Brunswick, pour sa part, s'est déclaré province bilingue en 1969. Mais il va sans dire que le biculturalisme au Nouveau-Brunswick était une réalité bien avant même l'avènement de la Confédération de 1867; les politiques officielles de bilinguisme ne font que reconnaître ce biculturalisme.

Il reste que les grandes préoccupations actuelles des Acadiens demeurent d'ordre économique. Les investissements de l'Etat et de l'entreprise privée ayant défavorisé les régions acadiennes, le rattrapage s'avère ardu. Les Acadiens se rendent également compte que dans l'Etat moderne le pouvoir politique influe sur toutes les facettes de l'homme, de sorte qu'il est important d'en être.

L'histoire des Acadiens est donc faite de conflits et de heurts, et la grande constante c'est qu'ils ont toujours dû compter sur eux-mêmes. Depuis plus de 260 ans, ils vivent en territoire anglais et pourtant ils sont toujours là.

NOTES

- (1) *L'Acadie et le Canada étaient autant de colonies qui faisaient partie de la Nouvelle-France.*
- (2) *En vertu du traité d'Utrecht.*
- (3) *Nouvelle-Ecosse péninsulaire seule selon les Français, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick selon les Anglais.*
- (4) *Défaites de George Washington en 1754 et du Général Braddock en 1755.*
- (5) *Euphémisme mis à la mode par Placide Gaudet, historien et généraliste acadien.*
- (6) *Notamment le Collège Saint-Joseph, fondé à Memramcook en 1864 (Nouveau-Brunswick) et le Moniteur Acadien, premier journal (hebdomadaire) français en Acadie, fondé à Shédiac*

- (7) *En 1867, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse se joignaient à l'Ontario et au Québec pour former le Canada actuel. L'Île-du-Prince-Edouard s'y joindra en 1873. Jusque là, ces colonies dépendaient directement de l'Angleterre et avaient peu de lien entre elles si ce n'est la présence en Amérique du Nord britannique d'un gouverneur général.*